

En discussion *Wolfgang Held*

**L'allocation de base éveille la passion, un sentiment perdu en rapport à une vision sociale.
Le champ d'un débat plus vaste est d'autant plus important.**

Dans les communications émanant de la Société anthroposophique en Suisse (N° 7/8 2013.), Marc Desaulles, secrétaire général de la Société Anthroposophique en Suisse, met en opposition l'allocation inconditionnelle de base avec la formulation d'un prix juste. L'allocation inconditionnelle de base, « tombant du ciel, crée une totale dépendance ». Par contre, un prix juste, qui s'oriente sur les coûts d'une production à venir, mènerait à un revenu au-delà de la rémunération d'un travail passé. L'allocation de base insiste sur les droits de l'individu, et le détache de la société, en opposition, le prix juste est rattaché au travail, à sa fondation de sens, sa dimension *karmique*. C'est précisément dans l'absence de conditionnalité que Marc Desaulles reconnaît, par conséquent, un danger et voit prix juste et allocation de base comme une antinomie.

Aux objections de John Ermel dans le numéro suivant, Marc Desaulles répond que le prix juste n'est pas le résultat d'un commerce loyal entre acheteurs et vendeurs, mais au contraire sa condition. Le prix juste ne résulte pas d'une opération commerciale, mais au contraire il se trouve à la fin d'un calcul. Ce calcul devrait aussi renfermer tous les coûts qui échoient largement en aval, comme l'éducation et la formation. Alors que ceux qui défendent l'idée d'une allocation de base y voient une libération de l'être humain et de ses énergies créatrices, Desaulles insiste sur le fait qu'elle ne peut que restreindre l'indépendance et les libertés. Est-ce qu'effectivement prix juste et allocation de base sont opposés ? Existe-t-il du travail, pour lequel on ne peut envisager aucun prix ? Cette question est dans l'espace.

Das Goetheanum n°41/2013.
(Traduction Daniel Kmiecik)

Allocation inconditionnelle de base & prix juste *Benediktus Hardorp*

Marc Desaulles opposa récemment¹ à la revendication de Steiner d'un prix justifié l'idée d'une allocation de base inconditionnelle. Sont-ils effectivement en opposition ?

Dans sa discussion parue en juillet 2013 au sujet de l'allocation de base inconditionnelle, Marc Desaulle rappelle, à bon escient, la formule fondamentale de la vie économique, peu connue mais décisive pour Rudolf Steiner, la doctrine du prix juste². Par elle, Steiner rend évident dans le *Cours d'économie politique* (1922) qu'un prix socialement juste n'est pas déterminé à partir du remboursement des coûts du fournisseur prestataire (vendeur) pour la production ou la création du produit — son aspect passé, mais au contraire que le regard pour trouver un prix doit être dirigé sur l'avenir et on doit se demander si celui qui produit a la possibilité, avec la recette qui afflue à lui au moyen du prix de vente, met bien à sa disposition l'argent qui lui permet, — à lui et aux siens ainsi qu'à ses collaborateurs (comme aussi plus largement aux éventuels sous-traitants) — de vivre jusqu'à ce qu'il(s) ai(en)t renouvelé la production pour d'autres (pour le marché). Ce prix qui rend ces choses possibles est caractérisé par Steiner comme le « prix correct ».

Aussi exhaustif que le théorème de Pythagore

Cette formulation du prix signifie qu'avec tous les processus futurs on doit commencer sur la base des valeurs et des ressources élaborées et disponibles jusque là. Le passé n'est pas en droit d'être une échelle de mesure de processus d'avenir qui sont à édifier sur lui, mais au contraire, l'imputation des moyens disponible doit résulter des conditions de la prochaine période à venir sous la mise en place des représentations ciblées, que nous avons fixées pour eux. Si l'on procède ainsi,

on vient à bout de l'avenir auquel on s'efforce au moyen du « juste prix ». Cette formule, ajoute en plus Steiner, « est aussi exhaustive qu'est exhaustif le théorème de Pythagore pour tous les triangles rectangles ! » Et plus loin : « La compréhension que l'on apporte par cette formulation dans la totalité du processus d'économie politique, c'est précisément une science d'économie politique³. » Le renvoi de Marc Desaulles à cette formulation est donc à souligner. En tant que formulation universellement valable, elle doit répondre aussi à la manière dont nous pouvons et voulons pourvoir un revenu d'existence indispensable aux chômeurs apparemment abandonnés par les processus !

Dès 1905, Steiner donna une forme anticipée de cette formulation du prix, dans le second paragraphe de son essai directeur sur le sujet « *Science spirituelle et question sociale*⁴ ». Rudolf Steiner y commente le concept « d'exploitation » — un concept du combat social du mouvement ouvrier de ces jours-là. En tant qu'enseignant à l'université populaire ouvrière de Berlin Wilhelm Liebknecht, Rudolf Steiner était étroitement relié à ce mouvement. Il exposait que l'exploitation se présente toujours ensuite lorsque quelqu'un se procure les produits d'un producteur « trop bon marché » et ne paye donc pas le prix juste, qui assure sa capacité de production à venir. Le regard est conséquemment dirigé vers l'avant, sur l'avenir du producteur. Celui qui reçoit la production doit donc s'interroger pour savoir s'il marchandise « correctement » lors de son paiement, en regardant la situation de celui qui fut actif pour lui et s'il le sera encore possiblement, à savoir s'il le « paye » et lui procure les moyens, afin qu'à l'avenir, de nouveau, une production ou une prestation (de même nature) en résulte, de sorte qu'à l'occasion aussi il puisse vivre d'une manière correcte quant à la dignité et au développement humains. Celui qui reçoit la production ou la prestation est tenu de ce fait par une connaissance de soi dans le commerce social. La formulation du prix suit le même principe fondamental et édicte conformément au sens ce qui se passe au marché des entrepreneurs, ce qui fut édicté dans la relation de travail immédiate entre les êtres humains.

Les formes organisationnelles et les champs commerciaux, qui peuvent et doivent arriver à établir le « prix juste », Steiner les dénomment « Associations⁵ ». En tant qu'organes de la conscience sociale, elles connaissent les conditions de vie des institutions ou des êtres humains qui participent et commercent à partir d'elles. Les associations représentent, à la différence de l'entreprise engendrant la valeur, les formes d'organisation sociale formatrices de conscience dans l'ensemble de la vie économique qui aident sans cesse à nouveau à établir des « prix justes », pour empêcher l'exploitation.

L'allocation de base en contradiction avec Steiner ?

Selon la conception de Marc Desaulles, pour cette forme économique, s'évertuer à introduire une « allocation de base inconditionnelle » représente plutôt un obstacle ou bien une contradiction. L'inconditionnalité d'un tel octroi d'allocation, pense-t-il est « dangereuse » et équivaut à « jeter négligemment l'enfant avec son bain ». Elle concentre l'être humain par des « injections d'argent régulières » sur le « revenu personnel », et n'autorise aucune rencontre avec les « réalités spirituelles⁶ » en ne produisant comme résultat que « misère, pauvreté et besoin » ; bref elle contredit le « concept fondamental de la doctrine économique de Steiner » du « prix juste ». Peut-on suivre les présentations de Marc Desaulles ? Puisqu'il y aurait avant tout à désigner le problème du chômage (ou bien l'absence de revenu de manière régulière) — un problème qui, actuellement, présente une dimension mondiale. Chaque jour nous éprouvons qu'une grande partie de la jeunesse de l'Europe n'a pas accès à ses espoirs de vie d'une insertion active satisfaisante dans la société. De gigantesques problèmes sociaux de démotivation vis-à-vis des tâches individuelles deviennent perceptibles ; une radicalisation politique menace, pauvre contre riche, Europe du centre contre Europe du Sud.

Cela vaut de reconnaître qu'à partir de la façon dont nous produisons aujourd'hui, s'ensuit un chômage constamment en augmentation. Le travail est automatisé, repris par des ordinateurs intelligents ; il se ratatine à vue d'œil. Le robot travaille plus vite et « avec bonne volonté et à bon

marché », les êtres humains qui ont produit auparavant l'ancien travail, et que nous croyons avoir à payer pour leur prestation en tant que « fournisseurs du travail marchandise », se sont cependant insérés socialement dans nos entreprises, mais ils ont été de moins en moins à la hauteur de la concurrence technique ; pour la gestion qui ne pense qu'en terme de coût du travail, ils deviennent trop chers et, en conséquence, on les licencie. Ainsi les entreprises réduisent-elles le facteur coût humain. Paradoxalement, cependant, la même entreprise — puisque le contexte social se fait porter au débotté rentrant — est juridiquement astreinte au co-financement des conséquences du licenciement, les dépenses sociales qui lui sont imposées. L'entreprise individuelle travaille à présent plus économiquement, mais commet aux soins de la socialité la manière dont les licenciés peuvent en venir à présent à assurer de nouvelles tâches et pour un revenu assurant leur existence à présent. Le souci des congédiés, elle le considère comme ne relevant pas de ses tâches ; le licenciement a eu lieu, en effet, pour se débarrasser de ce souci.

Que s'ensuit-il ? Les êtres humains « mis à la réforme » sont repoussés en tant que citoyens de deuxième classe, en marge de la société, parce qu'ils ont perdu dans la lutte pour le travail. Ils tentent de dissimuler leur chômage, parce qu'ils éprouvent cela et beaucoup de leurs proches, comme une honte. Leur « bonne volonté au travail » non prise en compte, dans laquelle ils n'ont eux-mêmes aucun doute, ils doivent à présent la prouver auprès des autorités du travail par des rapports réguliers. Ils doivent continuer de se tenir à la disposition du marché du travail, dont ils ont été auparavant repoussés pour le cas où une entreprise souhaitât encore les « acheter avantageusement ». En Allemagne, cela s'appelle le « Hartz IV » — ou bien comme on nomme toujours la surveillance ou le système de transfert auprès des bas revenus. Mériter plus c'est prohibé ou bien c'est imputé — à partir d'une vision financière cela ne vaut donc pas la peine. La part prise par les « perdants » de la vie sociale est réduite à un minimum, devient indigne. Les problèmes sociaux de l'individu et de la société se brassent ainsi ensemble. De la « valeur du travail en tant que gardien de la dignité humaine », dont parle Marc Desaulles, les personnes concernées ne peuvent qu'en rêver. Elles aimeraient bien — et elles travailleraient bien volontiers pour leur revenu ! Mais quel chemin les y conduit donc ? Est-ce que l'allocation de base pourrait nous venir en aide pour cela ?

L'allocation de base inconditionnelle n'est pas censée permettre de se livrer au désœuvrement illimité et de s'allonger dans les hamacs sociaux. Elle doit plutôt rendre possible à un niveau modeste une voie vers une nouvelle activité, qui respecte la liberté décisionnelle humaine — sans vouloir questionner ni contrôler, quand, comment et si ce qui est si modestement assuré en vient à une décision sur comment cela est censé continuer. La possibilité du « rien à faire », en direction d'une conception établie dans cette situation où l'on se contente d'une allocation de base modeste, y est englobée. Cette dernière est, du reste — et nous ne devrions pas ne pas le voir — déjà possible aujourd'hui, lorsque quelqu'un a appris à échapper à toutes les impudences d'un monde du travail qui lui est déplaisant voire même indigne par la présentation d'une soi-disant ou effective qualification pour lui (par exemple, appelé « *Krankschreibung* [certificat médical complaisant d'incapacité de travail] »). En définitive cela se laisse à peine entraver — et pour cela c'est économiquement plus concluant d'accepter cet état de fait sans dépense supplémentaire de contrôles, que de financer un appareil administratif pour son évitement, qui ne vise aucun autre objectif. Cela ne mène qu'à un jeu du chat et de la souris avec d'authentiques ou fausses déclarations de maladies.

Une allocation de base inconditionnelle serait un socle de liberté pour une capacité de décision personnelle de s'introduire dans la vie de la société, même pour de médiocre gagne-petit, qui devrait énormément améliorer le climat des rencontres humaines dans notre monde. Les entreprises devraient ensuite recruter des collaborateurs, plutôt que de pouvoir mettre sous pression économique ceux qui sont en recherche du travail gagne-pain. Il ne s'agit pas non plus dans la globalité de la société d'un « gaspillage d'argent », parce qu'en effet, dans une perspective d'économie réelle, nous nous voyons contraints à subvenir aux besoins de tous les êtres humains.

L'allocation de base devient enfin une forme rationnelle d'un revenu minimum de transfert, que nous devons d'une façon ou d'une autre, tenir prêt, et rendre acceptable administrativement avec une fraction de l'actuelle dépense de contrôle. Les actuels surveillants se trouveront devant la tâche de ce tourner soit vers un travail productif, créateur de valeur ou bien à des missions sensées dans la société humaine.

Découvrir la voie dans le travail

L'allocation de base inconditionnelle ouvrirait, comme le montrent des enquêtes de terrain en Afrique du Sud⁷ au moyen d'une allocation de base modeste, un climat de déploiement d'initiatives et donner la chance à beaucoup d'êtres humains pour avoir des activités auto-déterminées par eux. Cela se reflètera dans des processus supplémentaires de création de valeur et aidera la société à gagner en bien-être au lieu de devoir se livrer aux refinancements insensés. Ceux à qui l'imagination morale fait défaut pour de tels moyens de résolution, ne peuvent pas penser l'allocation de base et, en conséquences, ils ne peuvent pas non plus les faire entrer en ligne de compte. Au lieu de cela, ils partent de préalables qu'ils ont ainsi configurés de sorte qu'ils finissent toujours par les cas d'indigence de l'individu et de la société. Ils ne voient pas, comme on a coutume de dire, la forêt devant les arbres, mais sont difficiles à atteindre dans leur compréhension. Ils utilisent la liberté pour la négation de celle-ci — mais même cela nous devons le supporter comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et nous pouvons aussi le faire. La question la plus grande c'est de savoir combien de temps encore ceux qui ont « quitté la file » supporteront encore leur rôle particulier qui consiste à ne rien faire. L'être humain est un être d'activité !

Au moyen de l'allocation de base inconditionnelle les êtres humains seront remis en situation de suivre des objectifs qu'ils se sont eux-même fixés et d'inaugurer des voies pour y parvenir à partir de leur énergie propre. Ils peuvent, parce qu'un démarrage leur est ainsi rendu possible, déployer des initiatives et retrouver leur chemin dans la société qui travaille et crée de la valeur. Le monde du travail dont l'ancienne systématique sociale leur avait interdit cette défection. Ils redécouvrent, sur la base de l'espace de liberté, leur dignité humaine dans l'activité pour les autres. Ils s'adaptent dans le monde, dans les « prix justes » qui assurent la vie et l'avenir social et de cette manière ils créent. Ils sont enfin d'accord avec Marc Desaulle, car nous pouvons inclure les abonnés au revenu de transfert par une réflexion plus précise dans l'univers de la formulation globale du prix du « prix juste ». L'objectif, sur lequel il fallait ici attirer l'attention, reste correct et la voie pour y parvenir peut être réouverte à ceux qui ont été « mis à la réforme » ou aux « non-intégrés », précisément par l'allocation de base inconditionnelle. La connaissance du « prix juste » reçoit et conserve pour elle une valeur. Ce qui avait tout d'abord l'air d'un état d'existence à part, s'avère une partie collaborant à la penser du tout. Car ce n'est pas la culture des caractères en opposition, mais au contraire la découverte de caractères (prédisposés) de communauté pour nous les êtres humains — même chez ceux qui pensent autrement — qui nous mène plus loin. Et en définitive, c'est cela qui importe. L'anthroposophie veut et peut aider à cette découverte. La formule du prix montre la voie à tous.

Das Goetheanum, n°41/2013.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Notes :

- (1) Marc Desaulle : « *le prix juste à la place de l'allocation inconditionnelle de base* » dans les « *Communications de la vie anthroposophiques en Suisse* » (N° VII/VIII 2013) et dans le N° 14/2013, pp.3 et suiv. des Nouvelles pour les membres de la Société anthroposophique, Dornach.
- (2) Voir R. Steiner : *Cours d'économie politique*, **GA 340**, p.82.
- (3) R. Steiner : comme la note 2.
- (4) Voir **GA 34**.
- (5) Voir R. Steiner : **GA 340**, p.82 et suiv., p.123, pp.152 et suiv., au sujet des « Associations » [attention ! à distinguer de l'association selon la loi de juillet 1901 en France, *ndt*] voir de l'auteur : « *Éléments d'une nouvelle détermination de l'argent* », Karlsruhe 2009 (3), pp.266 et suiv., 274 et aussi 317.
- (6) Ces dernières apparaîtront à coup sûr après la mort et prépareront une évolution.
- (7) « Der Spiegel » et d'autres revues en ont rendu compte.